

PROJET D'AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE DE LA RÉSILIENCE ET DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE ET DE L'AGRICULTURE DURABLE EN AFRIQUE DE L'OUEST (PAGR-SANAD)

Assistance Technique au PAGR-SANAD

EuropeAid/139135/DH/SER/BF

Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
(UEMOA)

La Politique agricole de l'Union (PAU)

NOTE SUR LES PERSPECTIVES AGRICOLES A L'HORIZON 2030

Élaborée par : Abdou Aziz THIOMBIANO, AT PAGR-SANAD/SE-AI/UEMOA



Ce projet est financé
par l'Union européenne



Un projet mis en œuvre par
le Consortium AGRER

I PRESENTATION PAGR-SANAD

L'Union Européenne s'est engagée avec les Organisations intergouvernementales de la région Afrique de l'Ouest, notamment la CEDEAO, l'UEMOA, le CILSS et les OPR, à travers le ROPPA, à financer dans le cadre du Programme Indicatif Régional (PIR) du 11^{ème} Fonds Européen de Développement (FED), un Projet d'amélioration de la gouvernance de la résilience et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de l'agriculture durable en Afrique de l'Ouest (PAGR-SANAD).

Le PAGR-SANAD a pour objectifs et résultats suivants :

Objectif général : Améliorer la gouvernance régionale et nationale des politiques et programmes agricoles et de sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest et au Sahel dans le contexte de la résilience.

Objectif spécifique : Développer les capacités requises au sein des institutions régionales et nationales pour renforcer la gouvernance régionale de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des politiques agricoles dans le contexte de la résilience en Afrique de l'Ouest en vue de l'atteinte de l'objectif "faim zéro d'ici 2025".

Les Résultats attendus :

- 1) Les principaux acteurs institutionnels régionaux, Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) et les Organisations professionnelles régionales ont renforcé leurs capacités en matière de Résilience et de sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'agriculture durable.
- 2) Les réformes nécessaires des cadres, instruments et outils clés d'information et de suivi évaluation des politiques agricoles et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont entreprises dans une logique de résilience.
- 3) La nutrition est intégrée et prise en compte de façon effective dans les politiques agricoles et de sécurité alimentaire.

Les composantes du projet :

Composante 1 : Renforcement des capacités du cadre institutionnel de coordination, de pilotage et de Suivi-évaluation des politiques et programmes SANAD & Résilience au plan régional.

Composante 2 : Renforcement des dispositifs et systèmes d'information et d'analyse et de suivi évaluation des politiques et programmes agricoles et de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de résilience.

Composante 3 : Appui à l'intégration effective de la Nutrition dans les politiques agricoles et de sécurité alimentaire au plan régional et dans les pays.

Pour la mise en œuvre, la structure organisationnelle du projet PAGR-SANAD comprend un Comité Régional de Pilotage (CRP), une Unité régionale de coordination de projet (URCP) et des Points focaux régionaux et nationaux.

L'URCP installée au sein du CILSS à Ouagadougou assure le suivi de l'action. Elle est chargée de mettre à disposition des bénéficiaires les ressources requises pour l'exécution du projet telle que prévue dans les composantes du projet à travers des subventions. Cette unité est appuyée par une Assistance technique (AT) régionale composée de 4 experts principaux.

1. PREAMBULE

Dans l'économie des Etats de l'Afrique de l'Ouest en général et de l'UEMOA en particulier, l'Agriculture occupe une place prépondérante. Le secteur agricole est pourvoyeur d'emplois et de revenus et occupe entre 60 et 85 % de la population active des Etats de l'Union, constituant ainsi, la principale source de revenus pour la majorité de la population. Au cours des cinq dernières années, ce secteur a été en plein essor avec une croissance agricole estimée à 6,5% dans l'ensemble de la Zone UEMOA.

Cependant, les besoins alimentaires de la région connaissent d'importants changements en termes de volume et de diversité. En effet et tenant compte des dynamiques démographiques, l'agriculture de la région est appelée à nourrir une population de plus en plus nombreuse et urbanisée alors même que celle rurale est en pleine régression. Cette situation explique, en partie, la couverture des besoins alimentaires de la région par des importations. En effet, de nos jours, la Zone UEMOA demeure un importateur net en blé (100%), en riz blanc (47%), en lait et produits laitiers (39%). Au vue de l'hémorragie de devises que ces importations engendrent et du dérèglement climatique au plan mondial, ces tendances mériteraient d'être inversées le plus rapidement.

2. LES ACQUIS DE LA PAU

Ainsi et pour prendre en charge les grandes problématiques de développement de ce secteur agricole, l'UEMOA a adopté en 2001 la **Politique Agricole de l'Union (PAU)**. Cette politique vise à améliorer, de manière durable, la satisfaction des besoins alimentaires de la région et à réduire la pauvreté extrême des populations. De façon spécifique, elle vise trois objectifs qui constituent, chacun, un axe d'intervention. Il s'agit notamment (i) de l'amélioration des systèmes et de l'environnement de la production agricole ; (ii) du renforcement du marché commun agricole et de la gestion des ressources partagées ; et (iii) de l'insertion de l'Agriculture de l'Union dans les marchés régional et mondial.

Les interventions menées au titre de cette politique depuis plus de deux décennie ont été soutenues par un fond sectoriel « le Fonds régional de développement de l'agriculture de l'Union (FRDA) », principal instrument financier sectoriel de l'Union en matière d'intervention dans le secteur agricole. Ainsi, depuis son opérationnalisation en 2001, plus de cent milliards de F.CFA ont été injectés par la Commission de l'UEMOA pour le développement agricole et la promotion de la sécurité alimentaire. Les interventions menées ont porté notamment sur :

La maîtrise d'eau agricole et de l'eau potable à travers : i) le Projet d'aménagement de 11 288 ha en maîtrise totale de l'eau en zone Office du Niger (Mali), ii) le Projet d'aménagement hydroagricole multi usages, iii) le Projet d'adaptation aux changements climatiques et iv) le Programme d'Hydraulique Villageoise. A ces projets directement mis en œuvre par la Commission de l'UEMOA ou en maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD), s'ajoutent ceux financés par la BOAD au profit des Etats membres de l'Union et portant essentiellement sur la réalisation des aménagements hydroagricoles ;

Les interventions visant l'accroissement des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques, à travers : i) les projets de développement des filières prioritaires (riz, coton, maïs, bétail-viande et aviculture) dans les Etats membres, ii) les projets de contrôle et de lutte contre les ravageurs et les maladies animales et des végétaux, iii) le projet de gestion durable des ressources naturelles et halieutiques, iv) le programme de construction de plateformes agricoles intégrées fonctionnant avec l'énergie solaire (irrigation, pisciculture, chambre froide séchage, pasteurisation, transformation, etc..) ;

L'amélioration de l'accès aux marchés sous régional et international, pour laquelle la Commission a mis en œuvre i) le programme de construction des infrastructures de stockage des graines et des récoltes (magasins, silos), ii) le programme de réhabilitation des abattoirs dans les Etats, iii) le programme de construction des marchés à bétail transfrontalier.

Le développement des instruments régionaux de gestion de la sécurité alimentaire, dans le cadre duquel, la Commission i) anime depuis 2011 le Comité de Haut Niveau sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (CHN-SAN), ii) assure depuis 2012, avec la Commission de la CEDEAO, la co-présidence des réunions annuelles et restreintes du Réseau de prévention des crises alimentaires au Sahel et en Afrique de l'Ouest (RPCA), ii) appuie, en fonction des années, les Etats membres à mettre en œuvre leurs plans de réponses et d'urgence pour faire face aux crises alimentaires ;

Le financement de la recherche agricole et du renforcement institutionnel et technique, pour lesquels les Organes et Institutions de l'UEMOA ont entrepris d'importantes actions pour i) appuyer les efforts de recherche et de diffusion des résultats ; ii) renforcer les capacités des acteurs professionnels agricoles, etc.

3. LES DEFIS MAJEURS

Malgré les efforts déployés, aussi bien au niveau national que régional, plusieurs défis persistent, notamment :

i) **La satisfaction des besoins alimentaires et nutritionnels des populations de la région, en qualité, en quantité et de façon diversifié** dans un contexte de forte croissance démographique et d'urbanisation accélérée ;

ii) **La conciliation des ambitions d'accroissement de la productivité et de la compétitivité de l'Agriculture avec le souci de la préservation des ressources naturelles** dans un contexte de changement climatique exacerbé. En effet, la production agricole demeure aléatoire dans la région, surtout dans la bande sahéenne et soudano-sahéenne, en raison d'une dégradation des ressources productives et des incertitudes environnementales, de plus en plus réelles ;

iii) **La création des conditions attractives et favorables pour améliorer les investissements privés et insérer, de manière équitable, les exploitations agricoles familiales dans les chaînes de valeur agricole** en vue d'améliorer leurs revenus. Dans l'ensemble des systèmes de production agro- sylvo-pastorale, on dénombre une prédominance des exploitations de type familial, caractérisées par de faibles superficies et des troupeaux de petite taille, le manque d'accès aux intrants et aux services (mécanisation, financement, conseil agricole, transformation...), l'utilisation de pratiques agricoles, de récolte, de manutention et de conservation, peu efficaces. La modernisation de ces exploitations constitue un défi majeur pour la relance de la production et de la productivité agricole ;

iv) **L'amélioration de la productivité de l'eau agricole** en vue de sécuriser les productions agricoles face aux risques climatiques ;

v) **La fourniture d'emploi aux jeunes ruraux**. A ce niveau il est observé un fort pourcentage des jeunes sans emploi au sein des populations, alors même qu'il existe de réelles opportunités de création d'emploi dans les services à l'agriculture, dans les différents segments des chaînes de valeur et dans le développement de l'agro-alimentaire, qu'il convient de valoriser ;

vi) **La réduction de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle d'une frange importante de la population de la région**. En effet, selon la FAO (2017), encore 20% de la population de la région est sous-alimentée. La situation alimentaire et nutritionnelle est singulièrement préoccupante dans certaines régions de l'Afrique Subsaharienne, avec des taux de prévalence atteignant 22%, soit largement au-dessus du seuil d'alerte de 10% (OMS).

vii) **La prise en compte, par l'agriculture régionale, dans sa tentative de transformation, des principaux enjeux ci-après :**

1. L'exacerbation des changements climatiques ;
2. La promotion de l'agrobusiness tout en préservant le développement des exploitations agricoles familiales ;
3. L'entrée en vigueur des APE ;
4. La question sécuritaire de plus en plus préoccupante et déterminante dans les problématiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

4. LES OPTIONS DE REPONSES

Au regard de ces enjeux, les réponses à apporter doivent être multidimensionnelles, synergiques et complémentaires au niveau des différentes échelles d'intervention : nationale et régionale tout en prenant en compte les autres politiques et stratégies sous-régionales (CSSA, ECOWAP).

Au niveau continental, elles se sont traduites par l'adoption de la Déclaration de Malabo de l'Union Africaine 2014 sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie.

Au niveau régional, les engagements pris au niveau continental se traduisent à l'échelle de la CEDEAO et de l'UEMOA, par la prise en compte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le nouveau cycle de programmation de l'ECOWAP, traduit par le PRIASAN et dans la PCD TASAN

Dans cette perspective, les engagements ci-après ont été reconduits : (i) éliminer la faim à l'horizon 2025, (ii) réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2025 grâce à une croissance annuelle du secteur agricole de 6% et une transformation inclusive de l'agriculture et (iii) renforcer le financement des investissements dans l'agriculture (10% budget public).

Au niveau national, les engagements ont été traduits par la relecture des Plans Nationaux d'Investissement Agricole (PNIAN) pour intégrer la dimension sécurité alimentaire et nutritionnelle pour devenir des Plans Nationaux d'Investissement Agricole pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIA-SAN). En cours d'adoption dans les Etats, les PNIA-SAN sont structurés autour des principaux axes suivants :

- Renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et, la résilience des populations vulnérables ;
- Amélioration de l'accès aux marchés et de la compétitivité des filières agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques ;
- Promotion de la gouvernance environnementale, du développement durable et la gestion des ressources naturelles ;
- Amélioration de l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et du cadre de vie.

Du côté de l'UEMOA, les engagements se sont traduits par l'adoption du **Programme Communautaire Décennal de Transformation de l'Agriculture pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (2016- 2025)**. Elaboré avec l'appui de la FAO, ce Programme traduit la volonté de l'UEMOA à engager une véritable transformation de l'Agriculture de l'Union pour soutenir la croissance économique des Etats membres et améliorer les revenus des acteurs professionnels ainsi que la résilience des populations vulnérables.

Il prône une **vision** privilégiant une **concentration des efforts d'investissement** dans des **pôles agricoles** et la **promotion** des **filières** et des **chaînes de valeur agricole**. Il soutient également la connexion équitable des exploitations agricoles familiales, à travers l'agrégation et l'amélioration de l'accès aux marchés des produits et intrants agricoles ainsi que leur accès durable aux financements.

5. LES PERSPECTIVES ACTUELLES DE L'UEMOA A L'HORIZON 2030

La Commission de l'UEMOA a enclenché un processus de rationalisation et de recentrage de son intervention sur son cœur de métier dans lequel, se trouve la question Agricole. Depuis 2020, un Programme Agriculture, triennal et glissant a été adopté. Ce programme regroupe désormais le secteur de l'agriculture, le secteur des ressources animales et halieutiques et le secteur du médicament vétérinaire. Ces secteurs sont animés par des directions entières (DA, DRAH, DMV). Dans le cadre de ce Programme, les perspectives de l'UEMOA visent les domaines ci-après.

• AU TITRE DU SOUS-SECTEUR DES PRODUCTIONS VEGETALES :

La Commission a engagé un premier groupe d'actions qui visent à contribuer à l'amélioration de la productivité et la compétitivité des filières agricoles prioritaires. Elle a retenue avec les Etats membres, cinq (05) filières prioritaires que sont le **maïs**, le **riz**, le **coton**, le **bétail/viande** et **l'aviculture**. Les interventions devront contribuer à :

- Mettre en place un cadre attractif pour l'investissement agricole privé. Il s'agira notamment de travailler, en collaboration avec les Etats membres, à améliorer les conditions de sécurisation foncière et les mécanismes financiers pour les rendre plus incitatifs (subventions, fiscalité, bonification, garanties). La Commission travaillera également à généraliser l'application des mécanismes de gestion des risques agricoles (assurance agricole et fonds de calamité) ;
- Renforcer la structuration des filières agricoles prioritaires. L'ambition de la Commission est de créer les conditions régionales pour un pilotage efficace des filières agricoles. A cet effet, elle poursuivra les appuis aux Etats membres en vue de parachever la structuration des filières agricoles, promouvoir les métiers agricoles et enfin renforcer les capacités des acteurs ;
- Appuyer les efforts nationaux d'amélioration de la productivité des filières agricoles. La Commission compte appuyer les Etats membres en vue de sécuriser davantage les productions agricoles par une véritable politique de maîtrise de l'eau agricole. Elle compte développer, en outre, des appuis dans le sens d'améliorer la gestion des intrants et de la sécurité phytosanitaire ainsi que la mise au point des innovations et leur diffusion.

Le second groupe d'interventions initiées vise à adresser spécifiquement la problématique de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle qui est toujours une réalité dans la région. Les interventions prévues cibleront l'appui à la mise en œuvre des Priorités résilience pays (PRP) définies dans le cadre de l'Alliance globale pour la résilience (AGIR) au Sahel et en Afrique de l'Ouest, à la dynamisation voire l'opérationnalisation des instruments régionaux de gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire, RPCA, CHN-SAN, etc..).

De même, l'appui à la mise en œuvre des plans d'urgence demeure une priorité afin d'améliorer les conditions alimentaires des populations vulnérables et en insécurité alimentaire.

• AU TITRE DU SOUS-SECTEUR DE L'ELEVAGE :

Les efforts de la Commission viseront l'amélioration de l'accès des populations aux denrées animales et d'origine animale (DAOA) de qualité. A cet effet, la commission compte renforcer :

- **La sécurité sanitaire des animaux et des denrées animales.** A travers le renforcement des systèmes de santé animale et de santé publique vétérinaires afin de maîtriser l'ensemble des risques sanitaires et zoo sanitaires qui constituent une entrave majeure au développement des ressources animales et halieutiques et à la libre circulation des denrées qui en sont issues.
- **La gestion durable des ressources pastorales et halieutiques.** En effet, du fait de leur rareté et de leur fragilité, la Commission compte développer des efforts pour une gestion durable des ressources naturelles y compris les ressources zoo génétiques, pastorales et halieutiques. A ce niveau les ambitions de l'UEMOA sont d'améliorer les performances de ces filières en vue d'accroître leur contribution aux économies nationales et régionale à travers le renforcement de l'organisation et de la gestion des filières animales prioritaires (bétail-viande et avicole) et halieutiques.

6. CONCLUSION ET SUGGESTION

Rappelons que les principaux acteurs de la région (CILSS, CEDEAO et UEMOA) intervenant dans l'Agriculture ont fortement marqué leur engagement à considérer les Programmes nationaux (PNIA-SAN) comme instrument de référence d'intervention dans les Etats. Ils envisagent travailler, à cet effet, à renforcer le leadership de la région, autour de la CEDEAO, dans le suivi et l'appui à la mise en œuvre de ces instruments de référence. Toutefois, sur le terrain cet engagement semble encore mitigé, du fait de la forte souveraineté de chaque institution qui impacte sur les questions relatives à la concertation synergique et complémentaire.

Cependant, et pour éviter les duplicatas, les superpositions et les contradictions, dans la mise en œuvre des projets et programmes régionaux, il demeure fondamental que l'ensemble des interventions ci-dessus citées soient synergiques et/ou complémentaires, avec celles des autres acteurs régionaux (CEDEAO et CILSS) afin d'être efficaces et efficientes. Des efforts urgents sont donc nécessaires pour renforcer la synergie/complémentarité avec les autres interventions dans l'Union.

Au-delà de l'implication statutaire de la Commission de l'UEMOA dans la conduite de l'Initiative AGIR, ainsi que la mise en œuvre de programmes régionaux (PAGR-SANAD, PRAPS, PREDIP, PAPBIO, PAPFOR, SIIP, PPAO, PSPR/Mouches des fruits, Faim zéro, Initiative riz, etc...) il est nécessaire d'identifier dès à présent et clairement :

- **Les domaines de synergie et de complémentarité** entre les perspectives actuelles de la Commission dans le cadre des projets et programmes en cours et celles observées dans l'environnement sous régional (CEDEAO, CILSS, BOAD) pour en faire une plateforme d'échange entre ces OIGs dans le but de mieux fédérer les efforts, les ressources et les modalités d'intervention
- **Les thématiques** (par ex santé animale, mouches de fruits etc.) **inscrites dans l'agenda opérationnel de l'UEMOA** qui pourront être mieux valorisées par des institutions sous régionales spécialisées telles que ALG, CILSS, CIRDES, CSCRP, CPCO, Centre Régional de Santé Animale (Bamako) , Africa Rice, CORAF, IFDC etc de sorte à ce que l'UEMOA se concentre sur les questions liées aux politiques, stratégies, plaidoyer et leadership notamment en ce qui concerne les productions normatives (Textes, règlement, harmonisation des méthodologies etc).

Une lecture croisée des stades actuels de mise en œuvre de ces politiques et stratégies ainsi que les perspectives en cours, notamment l'ECOWAP (CEDEAO), la PAU et le Plan Stratégique 2021-2025 de la BOAD, etc. devra permettre de nourrir et d'accompagner les réflexions lors des ateliers conjoints UEMOA-CEDEAO et UEMOA-BOAD prévus par le DAREN dans le cadre du POA21 du PAGR- SANAD.

En effet le DAREN envisage d'organiser deux ateliers conjoints (UEMOA-CEDEAO et UEMOA-BOAD) : de lecture croisée de la PAU/PCD-TASAN avec respectivement le PRIASAN et la stratégie agricole de la BOAD afin de dégager des axes de complémentarité et de synergie. Cet atelier permettra au niveau de chaque OIG, de recentrer les interventions sur les thématiques pour lesquelles, chacune a un avantage comparatif et de réaliser d'éventuelles économies d'échelle dans le contexte actuel de rationalisation.

Dans le cadre du PAGR-SANAD, un Expert Court terme pourrait contribuer à cette prospection de synergie/complémentarité dans la dynamique actuelle de ces politiques afin d'alimenter la réflexion lors des prochains ateliers conjoints de concertation sur ces aspects.